
ICANN82 | Forum de la communauté – Réunion conjointe du NCSG et de l'ALAC
Dimanche 9 mars 2025 – 15h00 à 16h00 PST

MICHELLE DESMYTER : Nous allons commencer d'ici quelques instants. Merci de prendre place.

Très bien. Nous allons commencer cette réunion et lancer l'enregistrement.

Merci beaucoup. Bonjour et bienvenue à cette réunion conjointe avec la NCSG. Je m'appelle Michelle DeSmyter. Je suis responsable de la participation à distance pour cette séance qui sera enregistrée et régie par les normes de comportement de l'ICANN ainsi que les règles antiharcèlement de l'ICANN.

Durant cette séance, les questions ou commentaires seront lus à haute voix si soumis dans la fenêtre de questions-réponses. L'interprétation sera en anglais, français et espagnol. Si vous voulez prendre la parole durant cette séance, levez la main dans Zoom et vous aurez par la suite la permission d'ouvrir votre micro. Dans la salle, veuillez utiliser les micros. Indiquez votre nom et la langue dans laquelle vous vous exprimez si elle est autre que l'anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Et je passe maintenant la parole à Jonathan Zuck, président de l'ALAC, et Rafik Damak, président du Groupe des représentants des entités non commerciales.

JONATHAN ZUCK

Merci beaucoup d'être venus, de nous rendre visite. Nous sommes toujours très heureux d'avoir des interactions. Nous avons plus en commun que de différences avec le NCSG. Je le pense. Nous avons les mêmes préoccupations.

Et je vais vous demander d'être prêts à utiliser le matériel pour l'interprétation. Nous avons des personnes qui s'expriment dans d'autres langues. Donc soyez prêts à utiliser les casques. Content que vous soyez ici.

On a parlé de plusieurs points. L'utilisation malveillante du DNS, c'est un sujet important pour nous, pour cette réunion. Il y a le rapport INFERMAL sur l'hameçonnage. Il y a eu des changements au niveau du contrat. C'est important. Je pense que nous allons pouvoir converser à ce sujet, sur les droits humains également. Nous avons différents points. L'évaluation des droits humains.

Nous allons rester très informels et lancer les débats. Je vais donner la parole à Rafik. Vous avez peut-être sûrement quelques mots à nous dire.

RAFIK DAMAK

J'aimerais tout d'abord vous remercier de m'avoir invité à m'exprimer aujourd'hui devant vous. Nous avons eu des

interactions avec l'ALAC, il y a de cela pas mal de temps. Et nous relançons cela. Je crois que c'est important. En tant qu'utilisateurs finaux de l'Internet, nous avons des intérêts communs. Et le soutien, par exemple, aux candidats pour la prochaine série de gTLD, c'est quelque chose sur lequel on peut beaucoup parler et échanger.

Donc nous proposons certains thèmes pour aujourd'hui. On ne sera peut-être pas en mesure de tout couvrir, mais nous aimerions au moins couvrir ce qu'il y a en haut de l'ordre du jour. On veut écouter ce que vous pensez de ces points, mieux comprendre votre opinion sur ces problématiques, et voir comment nous pouvons prendre et trouver des points communs. Donc l'utilisation malveillante du DNS et l'évaluation de l'impact des droits humains.

Donc je vais donc donner la parole à Farzaneh.

FARZANEH BADIEI

Farzaneh Badiei. Je suis du Groupe et des représentants des entités non commerciales et également du conseil de la GNSO. Et donc, en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS, nous avons eu une conversation avec la communauté sur les facteurs de succès et comment peut-on définir le succès.

Nous avons beaucoup entendu parler d'indicateurs de succès. Donc au Groupe des représentants des entités non commerciales, nous pensons que nous avons besoin d'indicateurs, en effet, par rapport à l'utilisation malveillante de certains noms de domaine

qui doivent être retirés. On a travaillé là-dessus, travaillé sur le rôle des bureaux d'enregistrement également – quel est le processus d'utilisé pour retirer des noms de domaine ou suspendre un nom de domaine lorsqu'il y a eu une utilisation malveillante, [lorsqu'il] y a des mesures proportionnées par rapport aux problèmes rencontrés.

Nous pensons que ce serait bien d'utiliser une boîte à outils, donc, qui serait donc l'évaluation de l'impact sur les droits humains. Donc, comment donc voir quel sera l'impact sur les droits humains ? Par exemple, il y a une activité de plaidoyer qui vit dans un régime oppressif, et il y a un site Web qui est compromis ; il y a de l'hameçonnage sur ce site Web et elle — cette personne — se retrouve en prison. Qu'est-ce qu'on fait dans cette situation ? Comment on gère cela ?

Ce n'est pas seulement pour les titulaires de noms de domaine. C'est également l'accès aux informations sur les utilisateurs finaux de l'Internet. Comment avoir des mécanismes d'atténuation qui soient proportionnés et qui ne limitent pas les droits humains des personnes, des titulaires et des titulaires de noms de domaine ?

Donc à Istanbul, nous avons travaillé là-dessus. Nous avons travaillé avec les parties contractantes, avec le groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS. On a parlé de ces processus et de ces scénarios, de leurs implications sur la confidentialité, sur la liberté de parole, sur la non-discrimination et beaucoup d'autres problèmes de droits de l'homme.

Donc, comme résultat de cette séance, la communauté a indiqué que ce serait bien d'avoir des lignes de conduite non contraignantes pour les bureaux d'enregistrement et les registres lorsqu'il y a une utilisation malveillante et des abus concernant les droits humains. Donc nous avons parlé de ces lignes de conduite éventuelles.

Et la prochaine étape, c'est de travailler sur ces lignes de conduite et de parler avec la communauté pour obtenir un retour d'information sur ces lignes de conduite. Et j'espère que ce sera donc un document qui sera non contraignant, mais qui sera un document vivant qui pourra évoluer et accommoder les modifications de l'utilisation malveillante du DNS. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Si vous avez des questions, je serai très heureuse d'y répondre. Je ne peux pas rester pour l'heure entière. J'ai une autre réunion qui m'attend.

JONATHAN ZUCK

Oui, on apprécie beaucoup tout le temps que vous nous donnez. Nous sommes honorés de votre présence. Et j'ai deux questions.

Est-ce que vous avez commencé le processus de créer ce document évolutif ? Et au niveau technique, les parties contractantes ont parlé d'une distinction entre les noms, les sites Web de compromis, et les noms de domaine enregistrés. Vous parlez d'un aspect proportionnel, d'une proportionnalité. Donc, s'il y a une distinction

qui existe toujours, la proportionnalité existe, l'aspect proportionnel -- donc si c'est un site Web compromis, eh bien, il y a l'hôte et on peut retirer cette page plutôt que de retirer tout le nom de domaine pour retirer le site Web. Ça, c'est le bureau d'enregistrement qui va retirer le nom de domaine. Donc j'aimerais savoir ce que vous pensez de cela. Quelles sont vos préoccupations pour l'aspect proportionnel dont vous parliez ?

FARZANEH BADIEI

Oui, tout à fait. En théorie, c'est une bonne idée. Nouvelle intervenante. Donc on ne sait pas exactement qui est l'hôte. Donc, il y a une personne qui était en prison qui ne peut pas répondre. Et on ne peut pas trouver qui est l'hôte et qui fait l'hébergement. Donc on a différents scénarios. Et nous avons vu que les problèmes, ce n'est pas noir et blanc. Il y a des zones d'ombre. Ce n'est pas uniquement une suspension, parce que les acteurs néfastes, ça ne va pas être le titulaire de noms de domaine.

Ce dont on parle ici, c'est de la suspension de domaine qui est assez disproportionnée, parce que ça peut être fait si on a un acteur malveillant, mais il y a des services qui sont fournis, des adresses courriel et ainsi de suite, que d'autres utilisent, qui pourraient être impactés.

Lorsque vous avez une suspension du nom de domaine, donc, on ne peut pas trouver le fournisseur d'hébergement. Lorsque le fournisseur d'hébergement ne répond pas à la requête, qu'est-ce

que vous faites ? Il faut trouver d'autres méthodes. Il faut prendre en compte ces scénarios.

JONATHAN ZUCK

Donc, vous avez commencé à effectuer cela ? Vous avez à partager quelque chose ?

FARZANEH BADIEI

Oui, nous allons partager avec vous ces documents. Ce n'est pas un travail de politiques que l'on fait. On ne va pas lancer un PDP. C'est simplement non contraignant. C'est les meilleures pratiques en fait que nous partageons avec vous.

JONATHAN ZUCK

Y a-t-il des questions ? Oui, allez-y.

KATHLEEN SCOGGIN

Question rapide. Donc, pour ce document, ce sera pour les lignes de conduite qui sont basées sur des scénarios, ou bien est-ce que vous avez – est-ce que vous allez fournir ces scénarios avec des remèdes en cas de différentes situations, donc avec différentes valeurs qui seront partagées sur les valeurs humaines et les droits humains. Et une situation où une entreprise opère pour un gouvernement, ça, c'est un scénario différent, comment vous allez gérer cela ? Merci.

FARZANEH BADIEI

Merci. Je crois que ce serait bénéfique d'avoir différents scénarios et de créer quelque chose de très pratique. Donc nous allons considérer cela, mais on ne veut pas considérer tous les scénarios. C'est pour cela que c'est un document qui va évoluer. Donc la question gouvernementale est très difficile, mais c'est arrivé lors de nos séances en petits groupes. Nous avons vu ces scénarios. Si le bureau d'enregistrement est sous pression d'un gouvernement, ou est-ce qu'il y a une coopération éventuelle, qu'est-ce que l'on fait dans ces cas de figure ?

Et en général, c'est mieux que les défenseurs fassent prendre conscience des bureaux d'enregistrement en qui on peut avoir confiance et de prendre en compte également la juridiction dans laquelle cela se passe. Donc on doit réfléchir à tout cela, comment protéger les titulaires de noms de domaine.

Donc Glenn McKnight nous dit qu'Avri Doria a été très active dans ce domaine. Et Avri Doria a été non seulement active, elle a véritablement lancé le concept de droits humains à l'ICANN et dans d'autres organisations de l'Internet et de gouvernance de l'Internet. C'est grâce à Avri Doria que nous avons toute cette problématique des droits des hommes et des femmes. Et nous pouvons l'applaudir.

Donc, je voulais mentionner également un autre point, mais je l'ai oublié. Je suis très passionnée par tout le travail qu'a effectué Avri Doria.

JONATHAN ZUCK

Questions ou commentaires concernant cette thématique ? C'est très complexe. Nous, on vient de sortir de SSAC. Et avec SSAC, on a parlé des problèmes avec l'intelligence artificielle et comment on cible des personnes. C'est très déprimant de voir tous ces hameçonnages qui se déroulent. Et comment faire respecter les lois et les textes, c'est très difficile. Il y a beaucoup de conséquences pour les utilisateurs de l'Internet. Donc on sera très contents de voir le document et de participer à cette conversation, et de voir comment on peut évoluer à ce niveau, quel scénario pourrait fonctionner.

Allez-y.

EMILIA ZALEWSKYNSKAA-
CZAJCZ

Donc est-ce que vous avez vu donc le chevauchement avec les droits de l'homme au niveau de l'Union européenne dans le RGPD et dans le nouveau texte de loi européen ?

FARZANEH BADIEI

Donc en effet, il y a déjà beaucoup de cas de référence ou référence dans diverses organisations. Et nous avons eu une liste de contrôle pour les droits de l'homme pour les PDP. Cela existe à l'ICANN. Et si on n'utilise pas différents cadres de référence et si on ne peut pas être en convergence, on va utiliser cette liste de contrôle qui existe déjà à l'ICANN pour les droits humains. Et nous allons utiliser le cadre de référence de l'article 19.

Nous travaillons avec l'article 19. Et vous nous avez indiqué que ce projet sera en mesure d'équilibrer et d'aligner les droits fondamentaux, comme on le retrouve dans le RGPD. Nous aurons des objectifs assez communs avec le RGPD.

AVRI DORIA

Bonjour, je m'appelle Avri. J'ai une question. Je sais que j'ai manqué des choses. Malheureusement, j'ai chaque fois dû être à une réunion différente. Est-ce que vous considérez que les participants provenant des parties contractantes – est-ce que ces personnes sont enclines à accueillir ces informations ? Est-ce qu'elles démontrent qu'elles sont ouvertes d'esprit ?

FARZANEH BADIEI

La beauté de la chose ici, c'est qu'il ne s'agit pas simplement donc de NCSG. Nous travaillons en collaboration avec le groupe CPH qui s'occupe donc de l'usage malveillant du DNS. Ils ont bien collaboré. Ils sont ouverts aux échanges. Nous avons parlé des étapes suivantes–

AVRI DORIA

Oui. Donc en d'autres termes, il y a de l'espoir.

JONATHAN ZUCK

Nous entendons de la part des CPH que -- pardon, des parties contractantes, qu'il y a la question des contrats. Il y a le côté donc

des contrats, de l'exécution des contrats, et aussi le respect, donc, des droits humains.

FARZANEH BADIEI

Du point de vue des droits, eh bien, il y a des évaluations qui sont nécessaires. Bon, les bureaux d'enregistrement ont des capacités limitées de faire ces évaluations. Nous pouvons travailler avec eux pour faire quelque chose de simple à mettre en place. Nous pouvons du moins y réfléchir.

AVRI DORIA

Encore une question. On parle souvent de l'utilisation de l'IA pour détecter les abus. Est-ce que l'IA peut être envisagée pour faire des évaluations sur les droits humains ? Vous pouvez évidemment utiliser des ressources humaines, mais du moins pour envisager l'approche par le biais de l'IA.

FARZANEH BADIEI

Oui, l'IA peut-être utile pour faire des synthèses notamment. Vous savez que nous travaillons avec des tableurs Excel. Alors j'espère que, à l'avenir, nous aurons une façon plus intelligente de travailler.

JONATHAN ZUCK

Merci beaucoup. Merci de votre présence. Rafik. Alors, qu'est-ce qu'il y a sur votre liste ? Il y a l'amélioration continue. Nous sommes vraiment plongés dans ce sujet.

RAFIK DAMAK

Il s'agit en fait du sujet du programme de soutien aux candidats. Je pense que c'est un intérêt partagé entre le NCSG et l'ALAC. Nous avons travaillé ensemble au cours de la première série. Nous avons poussé le soutien aux candidats. Et je voudrais vous parler davantage de notre point de vue. Je voudrais vous présenter les points non pas forcément de préoccupation, mais les points d'intérêt. Et je vais donc donner la parole à Pedro.

PEDRO LANA

Pedro Lana, donc membre du NCSG. Cette présentation a été élaborée en collaboration avec notamment Katie qui pourra s'exprimer si elle a des commentaires à faire. Elle s'implique dans ce travail depuis déjà longtemps. La conversation ici va se consacrer sur les synergies que nous avons sur ce sujet, sachant qu'il y a un alignement entre le NCSG et l'ALAC. Nous voyons donc qu'il y a des intérêts communs.

Je voudrais tout d'abord souligner la position et les priorités que nous avons concernant l'ASP, c'est-à-dire la diversification de la nouvelle série des gTLD.

Je crois que c'est l'axe de concentration souhaité du programme. Il faut toujours rechercher cela. Ça devrait rester la priorité. Il est important de savoir ce que fait l'ICANN pour sensibiliser les communautés qui ne sont pas encore incluses dans l'écosystème de l'ICANN, en particulier les communautés peu desservies. Nous

savons que les webinaires, même s'ils sont régionalisés, n'arrivent pas toujours aux communautés les plus mal desservies.

Nous sommes aussi inquiets concernant l'efficacité de l'aide financière. Il s'agit vraiment de créer des opportunités pour les communautés ayant peu de ressources. Il faut rechercher davantage d'inclusivité. Beaucoup de ces groupes marginalisés ne pourront pas avoir accès aux nouveaux gTLD. Il faut rechercher des pourcentages plus élevés de réduction des frais et des exemptions de frais. Cela contribuerait donc à la diversification que nous recherchons.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Et nous avons un sujet de préoccupation plus complexe et il faut des informations sur les soutiens non financiers. Il faut davantage d'informations donc sur ces soutiens, donc, commerciaux, techniques et juridiques.

Très souvent, les personnes concernées ne comprennent pas forcément les documents qui sont procurés. Et il y a la question de bien comprendre les critères pour déposer une candidature de nouveau gTLD. Il y a aussi toutes les formalités à accomplir, qui exigent des expertises. Et des aides dans ces domaines seraient tout à fait les bienvenues.

Enfin, je voudrais soulever un problème récent. Et je voudrais savoir si vous avez déjà parlé de cette thématique. Et il s'agirait donc d'un crédit aux candidats qui participent aux enchères. Nous avons appris que donc une réduction de 35 % pouvait être

accordée. Et nous souhaiterions savoir est-ce que cela serait suffisant et comment cela fonctionne. Et est-ce que cela doit s'appliquer aussi aux personnes qui ont davantage de capacités financières ? Merci.

JONATHAN ZUCK

Jonathan Zuck au micro. J'oublie toujours de me présenter. Merci pour ce récapitulatif. Ce sont des questions très intéressantes et je voudrais que vous sachiez qu'il y a une séance que nous organisons et Avri est impliquée. Elle ne souhaite pas être saluée à ce sujet.

L'une des promesses de ce programme, c'est justement ce que vous avez abordé. Il y aura toute une séance plénière à ce sujet. Je ne sais pas si vous voulez nous en parler pour encourager la participation des personnes qui sont dans cette salle.

AVRI DORIA

Oui. Avri au micro. C'est un sujet qui m'a intéressée depuis longtemps. Et Rafik et moi, nous nous y sommes intéressés ensemble à l'époque où je passais beaucoup de temps avec NCSG, beaucoup plus que At-Large. Nous avons une séance qui découle de beaucoup de choses. Nous travaillons avec l'IRT pour savoir si la mise en œuvre de notre programme est conforme à la politique – aux politiques de l'ICANN. Il y a quelque chose qui manque. Est-ce que nous avons réponse – des réponses à toutes nos questions ?

Mais est-ce que cela suffit ? Vous avez posé cette question ; est-ce que c'est suffisant ? Nous avons choisi donc le sujet de l'abus du

DNS. Et l'autre sujet, c'est le soutien aux candidats. Beaucoup de choses ont été faites. Nous avons fait des progrès par rapport à 2012. Mais est-ce que c'est satisfaisant ? Est-ce que c'est assez ce que nous avons fait ?

Donc il y a un débat qui est prévu, une introduction et une discussion de 20 minutes environ. Et l'une des questions qui est examinée, c'est que At-Large dit 35 % non ; au moins 50 %. Alors les questions nous parviennent. Alors, si vous pouviez venir, c'est mercredi après-midi, je crois. Ne me faites pas confiance en ce qui concerne les emplois du temps. Examiner ces questions, parler de ces questions et voir ce qui est fait et qui est conforme aux politiques. Alors est-ce que c'est adéquat ? Est-ce que l'ICANN répond aux attentes ?

Nous pouvons faire ce que le GAC a suggéré et donc de proposer un dépôt de candidature gratuit. Évidemment, l'ICANN ne va pas aussi loin. Eh bien, si l'ICANN ne veut pas aller aussi loin, est-ce que c'est suffisant, ce qui est proposé. Donc voilà l'introduction au sujet.

JONATHAN ZUCK

Merci Avri. Je vais peut-être demander à Maureen, qui a travaillé sur le GGP. Donc quels sont les objectifs concrets qui permettent de remporter le succès escompté ? Quel est le degré auquel ces objectifs établis sont pris au sérieux ? Est-ce qu'ils pourraient être utilisés comme incitation ou comme norme par rapport aux

mesures que nous avons déjà en place pour faire un plaidoyer pour aller plus loin.

MAUREEN HILYARD

Donc, ce qui est important, c'est que – en tant que membre du Conseil consultatif, je sais que l'ALAC et le GAC s'alignent sur ce que nous essayons d'accomplir. Le problème que nous avons rencontré, c'est que le GGP était très limité.

Il s'est agi de recueillir les différentes opinions, les différents points de vue. Nous avons beaucoup de restrictions et rien ne devait être modifié. Il y a eu des suggestions qui ont été faites et qui n'ont pas été retenues.

En tant que utilisateurs finaux, nous allons essayer d'incorporer, dans les recommandations, des généralités, des choses qui sont très générales. Donc nous avons essayé d'identifier les façons de rendre les choses abordables pour les candidats potentiels. Les personnes qui ne se sont pas portées candidates la dernière fois, eh bien, comment peuvent-elles être intéressées cette fois-ci ? Et je pense que nous n'avons pas vraiment atteint le résultat escompté.

Nous avons fait des suggestions. Nous avons donc donné nos suggestions à l'équipe chargée de l'examen de la mise en œuvre. Et à ce moment-là, cette équipe peut faire ce qu'elle veut.

JONATHAN ZUCK

Donc, je ne sais pas si quelqu'un d'autre connaît ce processus d'orientation de la GNSO plus clairement. Il y a d'autres personnes qui voudraient intervenir là-dessus ?

JUSTINE CHEW

Oui. Justine Chew au micro. Je suis représentante à l'IRT, à l'équipe de révision de la mise en œuvre. Et donc je pense que nous avons fait beaucoup mieux que les recommandations en ce qui concerne l'ASP, le programme de soutien aux candidats. On avait donc au départ 45 éléments qualifiants. Et je crois que le GGP a parlé de dix.

Donc c'est un chiffre bien inférieur pour ce GGP. Je crois que nous avons parlé donc de ces frais pour les dossiers de candidature pour la prochaine série, pour les candidats. Est-ce que la réduction des frais est assez importante ou pas pour aider les candidats, pour les soutenir, ces candidats ? Donc il y a les crédits concernant les enchères également, qui n'ont pas été totalement conclues.

Donc je crois qu'il y a de nombreuses statistiques qui existent. Est-ce que ces statistiques suffisent pour informer ce qui doit être amélioré pour la prochaine série ? Et nous ne savons pas exactement quelle sera la situation au niveau de ce processus ? Donc, il y a encore des questions qui restent à régler.

MAUREEN HILYARD

Si je peux revenir là-dessus. Oui, ce qui a été généré par le personnel est une chose, mais, en même temps, lorsque nous suggérons certains points, c'est basé sur le fait qu'il n'y avait rien

qui existait auparavant. Donc on suggérait de nouvelles choses et ce que nous voulions cibler, c'était les régions moins desservies. Mais est-ce que c'est réaliste de penser que 45 personnes vont bénéficier d'un soutien en tant que candidats ? Je pense qu'on a été plus réaliste.

JONATHAN ZUCK

Je pense que ce sont des critères de succès sur les différentes chaînes qui vont rentrer dans la racine. Donc je ne sais pas si c'est le nombre – les critères de succès, si c'est le nombre de chaînes ou est-ce que c'est le nombre de candidats qui sont soutenus.

RAFIK DAMAK

Oui, donc j'étais au processus d'orientation de la GNSO avec Maureen. Et je pense que c'est très large comme envergure, les différents indicateurs de performance et de succès qui existaient. C'est pour ça que nous avons ces chiffres et que nous avons eu beaucoup de débats à ce sujet, avec le personnel de l'ICANN notamment. Au début, on n'était pas extrêmement agressif ou -- j'essaie de trouver le bon terme. Mais le personnel nous a indiqué que la faisabilité n'était pas toujours évidente. Combien sera alloué donc aux candidats bénéficiant d'un soutien ?

Donc, nous avons cette étude de faisabilité qui a été faite avec le personnel de l'ICANN. Donc ce n'est pas un manque d'ambition ou d'optimisme que nous avons dans le groupe GGP. Nous voulons

absolument soutenir, comme l'a dit Maureen, les candidats et faire le maximum.

JUSTINE CHEW

Donc, jusqu'à présent, en tant que communauté, je crois qu'on a essayé de pousser au maximum les critères, que les critères soient très bas pour que, bon, qu'il y ait des limites inférieures qui existent.

On ne veut pas qu'un dossier de candidature arrive et qu'il y ait un échec du TLD. Ce qui est possible. Donc je suis bien consciente de cela. Il faut que les TLD réussissent.

Mais d'un autre côté, il faut que le programme soit accessible. Donc il faut que la communauté fasse le maximum pour soutenir ces candidats dans le cadre de ce programme. Mais il faut que le candidat soit qualifié. On ne peut pas prendre n'importe qui pour avoir un TLD, parce que gérer un TLD, c'est un travail important et difficile.

Mais ce qu'il faut faire, c'est de la sensibilisation. Et je crois que la communauté ne contrôle pas bien cette sensibilisation. Et je crois que la communauté doit véritablement participer plus à la sensibilisation, parce que si nous n'avons pas assez de personnes qui vont déposer des dossiers de demande, eh bien, on va être limité. Si on n'a pas 45 candidats, on n'aura pas 45 succès. Et on

n'aura pas 45 chaînes qui arriveront dans la racine de l'Internet à la suite d'un soutien.

KATHY KLEIMAN

Je suis des entités non commerciales, et j'ai travaillé avec Justine dans l'équipe SubPro. Donc je représente ces entités non commerciales. Et je voulais dire que nous commençons à réfléchir au programme de soutien. C'est simplement une porte d'entrée pour soumettre un dossier de candidature pour un nouveau gTLD.

Et nous avons passé beaucoup de temps – et vous pourriez vous joindre à nous. Nous avons passé beaucoup de temps à faire en sorte que le soutien et que le Guide de candidature – une fois que vous avez le programme, vous avez le Guide de candidature. Et ce n'est pas encore finalisé d'ailleurs – finalisé bientôt. Il y avait des versions provisoires.

Donc il y a 73 pages très denses. Et donc, avec Justine, nous avons travaillé à aider les personnes et les candidats à rentrer dans ce programme de soutien et à remplir ce dossier de candidature qui est très complexe. Donc il y a des centaines de pages qui sont à lire et qui sont difficiles à saisir et à comprendre. Donc, c'est là où on a besoin de votre aide. Il faut travailler avec l'ICANN pour simplifier ces textes, pour que les candidats soient en mesure de bien comprendre ce qu'ils doivent faire dans le cadre du programme des nouveaux gTLD. Merci.

JONATHAN ZUCK

Oui, très bien vu. Je crois que c'est – parfois il y a 500 pages. Et 73, ça, c'est le dossier de candidature. C'est impressionnant. Donc c'est un petit peu comme lorsque l'on prépare ses impôts. Et maintenant, nous avons Turbotax. Nous avons toutes ces entreprises pour faire sa feuille d'impôt et remplir ses impôts. Il y a tant de documentation. C'est très complexe ici. L'ICANN n'a pas beaucoup développé de logiciels, mais on se demande si on ne pourrait pas trouver un Turbotax, donc un système automatisé pour les dossiers de candidature.

KATHY KLEIMAN

Je crois qu'il faut simplifier les choses.

JONATHAN ZUCK

Avri, allez-y.

AVRI DORIA

Avri Doria au micro une nouvelle fois. Je pense que ce qui doit être disponible dans le cadre de l'ASP est un soutien pour remplir ses dossiers de candidature. Et on a travaillé avec Katie. Et ça, c'est bien. Il nous reste une question importante : comment fournir ce soutien ?

On ne va pas écrire un logiciel d'ici l'année prochaine. Non. Mais nous allons devoir définir l'aide que l'on peut apporter et trouver des personnes qui comprennent bien ce manuel, ce Guide de candidature. Mais qui va financer les personnes qui vont aider les

candidats ? Ça ne va pas être les personnes qui ont les moyens de prendre du temps. Moi, je vais essayer d'aider les personnes, mais je n'ai pas le temps. On peut dire beaucoup de choses sur les personnes qui vont aider, qui vont soutenir les candidats et remplir les dossiers de candidature. Mais je ne sais pas comment ça va être fourni, comment ils vont trouver ces personnes.

JONATHAN ZUCK

Oui, on sait qu'il y a pas mal de personnes qui veulent. En 2012, je me rappelle, il y a des gens qui s'en sont bien sortis. Et est-ce que c'est vraiment pro bono ? Est-ce que ça va être une participation pro bono ?

KATHY KLEIMAN

Moi je suis avocate. Il faut bien comprendre ce que les avocats fournissent et ne fournissent pas.

Un avocat pro bono, peut-être qu'il ne va rien comprendre à la technique. Il faut une personne qui comprenne la technologie et il faut comprendre également les entreprises comme les 501 C3 aux États-Unis, tout le régime fiscal, par exemple, qui existe aux États-Unis. Il faut trouver les bons experts. On a besoin de conseillers qui peuvent bien vous conseiller et qui deviennent pro bono. Ça devient très, très complexe, cher ami.

JONATHAN ZUCK

Oui, mais est-ce qu'on doit simplifier en effet les choses au maximum ?

Donc je sens des mouvements dans la salle. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui voudrait parler sur ce point si complexe ? D'autres questions ? Donc pas de commentaire. Donc, très bien, nous allons avancer et nous allons passer au programme d'amélioration continue. Qu'est-ce que vous vouliez dire sur l'amélioration continue ? Rafik Damak ? Allez-y !

RAFIK DAMAK

Si je peux me permettre, je vais demander à Manju d'expliquer un petit peu tout cela. Et on va vous demander un petit peu votre point de vue à ce sujet. Nous allons passer la parole à Manju.

MANJU CHEN

Oui, très bien. Donc, je pensais que c'était un sujet proposé par l'ALAC et je n'ai rien préparé à ce sujet. Mais en tout cas, au niveau de la GNSO, nous avons commencé une commission permanente sur l'amélioration continue, SCCI. Et si vous vous rappelez de ce qu'a fait le Conseil de la GNSO, le Comité du conseil sur l'amélioration continue.

Et le comité était un comité pilote avec des conseillers. Nous avons formalisé cette idée. Et nous travaillons à l'amélioration continue de la GNSO. Et nous le faisons d'une manière formelle. Nous devons l'élargir à tout le conseil de la GNSO. Et donc le comité est ouvert à tous les membres de la GNSO, à toute la représentation de la GNSO, ou à toutes ces entités représentant une unité constitutive.

Et hier, il y a eu la première réunion de cette commission ou comité. Et c'était du côté de la GNSO, comment gérer donc l'amélioration continue du conseil de la GNSO.

Et je pense donc qu'il y a eu une publication récente qui peut nous aider à ce sujet. C'est un cadre de référence sur l'amélioration continue, qui a été publié à la fin de l'année dernière. Nous avons recueilli beaucoup de commentaires. Donc on va revenir vers les SO et les AC pour qu'ils développent leurs propres indicateurs concernant l'amélioration continue.

Donc ça, c'est dans le cadre toujours de ce cadre de référence et dans le cadre de ces principes. Et je pense que l'ALAC va effectuer ce travail avec un groupe de travail, avec une commission peut-être qui va effectuer ce travail. Et vous avez eu, je crois, une séance hier sur l'amélioration continue, qui s'est déroulée. Donc peut-être que vous pouvez nous en dire plus sur ce qui s'est passé pour l'amélioration continue à l'ALAC.

CHERYL LANGDON-ORR

Merci beaucoup. Cheryl Langdon-Orr au micro. Et oui, je suis dans le fond de la salle. Bonjour à toutes et à tous.

Oui, nous avons eu une excellente séance hier. C'était, bon, relativement complexe, parce que ce matin nous avons eu le groupe de travail OFB sur les opérations, les finances et le budget de l'ICANN. Donc nous avons un groupe de travail qui s'appelle

l'OFB qui travaille précisément sur ces points et sur l'amélioration continue, sur ces politiques à définir.

Donc, on a parlé de planification stratégique, de budget. Donc c'est un groupe de travail, donc, mais il travaille également à l'amélioration continue. Et nous avons eu une présentation ce matin qui était un rapport de cette commission. Ça, c'était l'ALAC. Les quinze personnes de l'ALAC. Où en sont-elles ces personnes ?

En ce qui concerne l'amélioration continue et les programmes d'amélioration continue et la planification du programme d'amélioration continue, donc ça, c'est une petite équipe de l'ALAC. C'est un modèle que l'on va voir dupliquer dans d'autres parties de l'ICANN. Ces petites équipes qui travaillent à l'amélioration continue, donc ils nous ont donné des exemples de développement de principes pour l'amélioration continue. Et nous avons été très satisfaits du fait que l'ALAC a effectué tout ce travail au niveau des révisions organisationnelles.

Donc on a déjà bien avancé. On est déjà passé par deux révisions organisationnelles l'ALAC. Donc on a déjà bien avancé au niveau de l'amélioration continue. Mais on continue le travail en ce sens. Et ça, c'est quelque chose qui s'est passé ce matin et avec les organisations régionales At-Large, les RALO. On va harmoniser les choses et on va prendre en compte les différents principes que nous avons définis avec des critères et avec des indicateurs, avec des possibilités d'amélioration non seulement au niveau de l'ALAC,

mais au niveau des RALO. Donc ça s'est passé hier en fait, plutôt qu'aujourd'hui, parce qu'on a interverti les séances.

Donc je peux vous assurer qu'on a eu une conversation très solide avant d'aller vers les tableaux papier et de prendre des notes en tant que RALO. Mais on a été très flexible et on a bien avancé dans le travail d'hier. Nous nous sommes concentrés sur le fait que nous devons prioriser. Nous devons établir des points d'harmonisation qui sont importants non seulement pour l'ALAC, le comité de quinze personnes d'ALAC, mais également pour le programme d'amélioration continue dans les régions. Ça, c'est tout aussi intéressant et tout aussi important. Donc on ne doit pas se battre pour des ressources. C'est pour ça que l'on doit harmoniser les choses. Nous devons voir comment les choix à prendre sont importants et urgents.

Donc, notre prochaine étape, on en a parlé hier. On aura besoin de faire plus de développement de capacités. Ça va être le travail potentiel dans le cadre d'activités similaires qui vont se dérouler au niveau du principe numéro un, numéro deux, numéro trois, donc, définir les trois principes essentiels. Ça, c'est quelque chose que l'on fait avec l'ICANN dans notre groupe. Donc j'espère avoir résumé la situation.

JONATHAN ZUCK

Merci Cheryl. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaiterait faire un commentaire à ce sujet ? Nous devons nous entraider chaque fois que c'est possible.

Alors, sommes-nous dans les temps ? Nous en sommes presque à la fin, je pense. Il nous reste neuf minutes. De quoi voulez-vous parler ? Des révisions spécifiques ? Donc nous pouvons passer aux politiques relatives à l'éthique.

KATHY KLEIMAN

Le cinq, c'est donc une mise à jour sur les normes opérationnelles pour les révisions spécifiques. Alors, vous avez fait partie de cette équipe. Vous avez – levez la main... Levez la main pour que chacun sache qui contacter.

Alors je voulais parler de mon point de vue personnel. J'ai été donc vice-présidente des deux premières équipes. Et moi, je suis inquiète. Les révisions étaient censées être des révisions indépendantes de l'ICANN. Donc vous amenez des gens. Nous établissons un cadrage pour déterminer quelles étaient les thématiques. Moi, je suis inquiète. J'aimerais savoir ce que vous pensez, afin que nous puissions échanger et comparer nos points de vue. Donc il y a des inquiétudes parce que c'est le personnel de l'ICANN qui nous aide à faire le cadrage. Donc, y a-t-il de l'indépendance ?

Alors, le ciblage de personnes avec les compétences nécessaires. Donc, nous avons reçu une formation. Nous sommes devenus

experts en faisant partie de l'équipe, donc, de révision. Avant, les gens étaient nommés. Donc ce n'était pas forcément des experts. Ce n'était pas forcément quelqu'un qui avait une vingtaine d'années d'expérience.

Moi, j'aimerais savoir ce que vous pensez, si vous avez donc des préoccupations par rapport à ce processus de révision indépendante, étant donc encadré par le personnel de l'ICANN.

JONATHAN ZUCK

Oui, c'est un sujet chaud pour nous. Et Alan est le principal auteur de notre réponse. Et au-delà des commentaires, ou plutôt dans le cadre de nos commentaires, nous considérons que cela doit être un document produit par la communauté. Donc voilà la source du problème.

ALAN GREENBERG

Domage que vous ayez manqué ma diatribe de quinze minutes ce matin. Alors le point soulevé est pertinent. L'ICANN doit ébaucher le texte et non pas décider.

Deuxièmement, vous ne pouvez pas prendre de décision précoce ou en amont parce que vous découvrez les choses au fur et à mesure. Il y a d'autres problèmes concernant la sélection des membres, des présidents. Donc il y a quelque chose d'abominable, des abominations. Donc j'essaie d'être gentil dans mes propos.

Leur section 7 sur la façon de modifier les procédures, c'est merveilleux. Donc, on nous dit commencez par parler aux dernières

personnes qui ont utilisé ces procédures pour savoir ce qu'elles en pensent. Cela n'a pas été fait. Consultez les présidents des SO/AC, cela n'a pas été fait, etc., etc.

Notre conclusion, c'est que ce processus laisse à désirer. Notre recommandation, c'est d'interrompre ce processus complètement. Tuez-le, ce processus. Mettez-y fin, et recommencez de la façon qui convient.

Et les procédures qui ont fonctionné à un certain stade, eh bien, il n'y a pas lieu de les changer maintenant. Mais si vous voulez changer ces procédures, alors utilisez – suivez vos propres recommandations. Encore une fois, j'essaie d'être aussi courtois et gentil que possible dans mes propos. Je vous enverrai une copie et je serai heureux donc d'échanger.

KATHY KLEIMAN

J'aime donc cette procédure diagonale ici.

JONATHAN ZUCK

Il faut être prudent. Rien n'a été rejeté.

On me dit d'être. On me dit de dire mon nom. Victor Van Freeze. En fait, je m'appelle Jonathan Zuck. On nous a dit qu'il y a eu des séances publiques où le sujet a été abordé. Mais est-ce qu'on ne surréagit pas à SSR2 ? Donc on réagit de façon trop forte à ce que nous avons fait à SSR2, mais maintenant on nous propose d'autres règles.

ALAN GREENBERG

J'ai lu il y a quelque temps que la politique d'une entreprise, c'est une réaction à un événement ponctuel qui n'est pas mentionné dans la politique. Quelqu'un arrive en retard un jour, et, tout d'un coup, on établit une règle se rapportant à tous les employés, leur ordonnant de pointer à 9 h. Oui, c'est une réaction qui est trop forte.

JONATHAN ZUCK

Est-ce qu'il faut donc être explicite ? C'est la question que je pose. Car les auditeurs, l'éléphant dans la salle, c'est que Denise savait quelque chose. Elle n'a rien dit. Et maintenant, nous payons tous le prix de cette réaction.

KATHY KLEIMAN

Oui, je suis heureuse de cet échange, mais je voudrais aussi parler quelques -- passer quelques instants sur le point 6, c'est-à-dire l'éthique et le code des participants de la communauté.

ALAN GREENBERG

Alan Greenberg au micro, en réaction à votre dernier commentaire. Moi je n'aime pas quand quelqu'un me dit quelle était ma motivation pour faire quelque chose. Non, je crois qu'il ne faut pas attribuer des motifs. Je crois que, simplement, il faut faire une critique sur la chose sans les motifs.

JONATHAN ZUCK

Nous en reparlerons. Je n'abandonne pas. Maintenant, nous passons au numéro 6. Pouvez-vous être rapide, s'il vous plaît ?

SÉBASTIEN BACHOLLET

Oui. Ce qui est important, c'est cette révision indépendante. Et il faut souligner ce terme. Car ce n'est pas ce qui se produit actuellement. Il ne s'agit pas simplement de SSR2. Cela va plus loin. Où est le pouvoir dans cette organisation ?

JONATHAN ZUCK

Et c'était donc Sébastien Bachollet qui s'exprimait. Vous voulez parler de l'éthique ?

MANJU CHEN

Vous avez constaté que, donc, il y a ce code sur la participation de la communauté. Nous aurons une séance demain et nous allons comparer donc ce que nous pensons respectivement. Donc, NCSG soutient fortement ce qui a été publié par le Conseil d'administration.

CLAIRE CRAIG

Et nous aussi. Claire Craig au micro. Oui, nous aussi, nous soutenons certains changements. Il y a certaines choses qui, selon nous, doivent être portées à la connaissance de la communauté. Par exemple, déclarer les conflits d'intérêts et ce genre de choses. Il peut y avoir des changements en cours de route. Ce n'est pas quelque chose de statique.

Autre sujet de préoccupation, l'ombudsman et son rôle doivent être indépendants. Donc nous souhaitons le dire. Il y a d'autres choses, mais nous arrivons à court de temps.

JONATHAN ZUCK

Donc j'espère que nous pourrions reprendre cette conversation. Jonathan Zuck au micro. Il me faut un appareil de reconnaissance vocale. Est-ce que vous avez des avocats ? Comment est-ce que vous gérez ces situations ?

KATHY KLEIMAN

Je suis professeur de droit à Washington D.C.

JONATHAN ZUCK

Professeur de droit, ça suffirait.

KATHY KLEIMAN

Alors à Washington D.C., si vous faites du plaidoyer pour une politique, 99 % des fois vous allez divulguer qui est votre client. C'est obligatoire. Donc, par rapport à la loi, c'est la loi. Vous devez dire qui vous représentez, sauf si donc votre client fait quelque chose d'illégal et vous ne voulez pas donc que votre client fasse quelque chose d'illégal. Donc vous dites à votre client en amont que vous devrez divulguer qui il est.

Donc je ne comprends pas très bien cet argumentaire de la part des parties prenantes.

JONATHAN ZUCK

Eh bien, voilà, merci, Kathy. Ça, c'était le point saillant de cette séance. Merci à toutes et à tous d'être venus pour échanger. Nous avons plus de points communs que de divergences, alors c'est toujours bien d'échanger. Alors nous allons demander à notre personnel de coordonner de petites équipes de discussion pour échanger, pour parler des autres thématiques aussi. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]